

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 Décembre 2025 - Délibération n° 2025/12/23

**OBJET : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES INTERCOMMUNALES ET ÉVOLUTION DES TARIFS.**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du neuf décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – LACOUR Marie-Émilie – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAINÉ Joël – CALOMINE Alain – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAK Jérôme – PATAUD Annick

**Pouvoirs** :

1. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
2. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
7. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge

Suppléances : LACOUR Marie-Émilie – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Michelle SUCHAUD

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37		45		
45	0	0	0	0	0

Vu la délibération n°2019/06/03 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2019 adoptant le règlement de mise à disposition des salles intercommunales ;

Vu la délibération n°2023/10/02 du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2023 adoptant une modification du règlement d'utilisation des équipements ;

Vu le travail mené par la commission Culture et Vie Associative en date du 27 novembre ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement afin de :

- clarifier les catégories de bénéficiaires et les types d'utilisation,
- harmoniser les pratiques d'usage et de tarification entre les équipements,
- répondre à l'évolution des coûts de fonctionnement,
- améliorer la lisibilité et la sécurité juridique du document ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de maintenir un équilibre entre cohérence tarifaire et soutien à la vie associative ;

Considérant la volonté d'harmoniser et d'encadrer les modalités d'utilisation des salles intercommunales, M. Le Président propose une modification de ce document cadre en fonction des modalités énoncées dans le règlement annexé à la présente délibération. Ce règlement précise les bénéficiaires autorisés, les types d'utilisation possibles et les conditions d'utilisations ;

Considérant la proposition d'actualisation des tarifs liés aux mises à disposition des salles intercommunales énoncées et annexé à la présente délibération ;

M. Le Vice-Président donne lecture de la liste des modifications tarifaires proposées par les membres de la commission culture et vie associative :

- maintien d'un tarif unique « saison »,
- distinction tarifaire selon le type de bénéficiaires pour les événements ouverts au public,
- harmonisation des usages « fluides »,
- instauration d'un tarif de 15 €/h pour le lycée et collège de Bourganeuf, pour leur utilisation du Hall Rouchon Mazérat en gymnase annexe à leurs équipements,
- gratuité pour les mairies de la Communauté de communes,
- création d'un tarif réunion (½ journée),
- création de tarifs hors Communauté de communes,
- augmentation de 50 € pour les usages fluides.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- ⑤ Approuve les modifications exposées ci-avant.
- ⑤ Dit que le règlement annexé à la présente délibération, comprenant les modifications précitées, entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité.
- ⑤ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

